



Lycée Français Prins Henrik – Copenhague
Compte rendu du conseil d'administration
du 29 avril 2019

Étaient présents :

Conseil d'Administration

Au titre des représentants des parents d'élèves

- Anne-Claire Mulot (Président)
- Edith Svebølle (Vice-Président)
- Valérie Houle (Trésorière)
- Nicolas Rouzioux
- Simon Bergulf
- Damien Roy
- Olivier Gaspard (Suppléant)

Au titre des représentants nommés par l'Ambassadeur de France

- Herminia Daeden (Attaché de coopération linguistique à l'institut français)

Direction

- Laure Cassiers (DAF)
- Michel Chesne (Provisieur)

Représentants du personnel

- Jehan De Breda
- Stéphane Frévent

Étaient excusés :

Conseil d'Administration

Au titre des représentants nommés par l'Ambassadeur de France

- Thomas Wagner

Direction

- Mette Huld Jakobsen (Directrice des Études Danoises)
- Chérif Abdelmoumène (Directeur Garderie)
- Cédric Hartvick (Directeur de l'École Primaire)

1. Validation du compte rendu du précédent CA

Le compte rendu du CA du 11 mars 2019 est approuvé et signé par la totalité des membres présents du CA.

2. Projet immobilier

Invité au CA, Per Anker Hansen (PAH), directeur du projet immobilier pour le compte de la Fondation partage avec les membres présents les dernières informations sur ce projet.

Sur le nouveau site (Bulowsvej), des discussions sont en cours avec la commune et le propriétaire actuel du terrain au sujet :

- De la superficie du terrain à acheter et des m² constructibles.
- Des demandes spécifiques de la commune sur le nouveau bâtiment, par exemple nombre de places de parking à prévoir,
- Des dispositifs de sécurité demandés par l'Ambassade de France.

Des réunions avec le « groupe des usagers » et le comité de direction seront programmées pour finaliser l'allocation des salles/espaces, en semaine 20.

PAH demandera à la commune de Frederiksberg que les membres du CA soient ajoutés aux listes de diffusion pour toutes les réunions concernant les 2 sites.

3. Présentation des comptes annuels 2018

La DAF présente les comptes annuels 2018. La présentation est annexée au présent CR.

Le CA approuve à l'unanimité les comptes 2018.

4. Visite des locaux

Le CA, un représentant du personnel, la DAF et Fred (PEDEL) visitent l'ensemble des locaux (site de Frederiksberg) afin d'établir la liste des travaux à réaliser pendant l'été 2019.

Le CA note le très bon état général des salles et des parties communes, et félicite l'administration pour son travail continu de remise en état des locaux.

Il est encore possible de transformer certains espaces pour la création d'une ou 2 salles de classe supplémentaires, mais le facteur limitant de croissance des effectifs se trouve au niveau de la cantine et de la SFO.

Afin que les parents se rendent compte par eux-mêmes de l'état des locaux, il est proposé d'organiser une journée portes ouvertes.

5. Suivi des impayés

Les impayés ont nettement diminué suite à un travail important de relance.

Une relance de toute les familles ayant des impayés sera faite mi-juin pour permettre de confirmer la réinscription des enfants à la rentrée 2019 puisque le règlement financier prévoit que l'école ne pourra pas accueillir à la rentrée les enfants de familles n'ayant pas soldé leurs comptes avec les école en fin d'année scolaire précédente.

Le CA approuve à l'unanimité une modification du règlement financier :

- Actuellement, tout mois commencé est dû, également pour les élèves qui démarrent leur scolarité en cours d'année scolaire
- Dorénavant pour une arrivée en cours d'année scolaire en cours de mois, la facturation sera d'un mois complet pour les élèves qui nous rejoignent entre le 1^{er} et le 15 du mois, et d'un demi mois pour les élèves qui nous rejoignent entre le 16 et le dernier jour du mois

La DAF expose le cas d'une famille de 2 enfants dont les enfants ont été scolarisés à partir du 25/02/2019 pour permettre une intégration dès le retour des vacances scolaires de février. Le CA accorde une dérogation exceptionnelle pour cette famille dont les frais de scolarité ne seront facturés qu'à partir de mars 2019 afin de ne pas facturer 7.426 kr. par enfant (tarif sans subvention) pour 3 jours d'école.

6. Règlement intérieur

La Direction de l'École propose que le règlement intérieur de l'École soit modifié pour que la fourniture de PC soit à la charge des élèves/parents à partir de la 4^{ème}, comme cela est le cas dans la majorité des écoles privées au Danemark.

"A partir de la classe de 4e, les professeurs peuvent demander aux élèves d'apporter leur ordinateur portable pour des séances de travail. Il est également obligatoire que les élèves se munissent d'un ordinateur pour certaines épreuves d'examen.

Les familles sont responsables de l'assurance de leur ordinateur portable. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de dégradation. La maintenance de ce matériel reste à la charge des familles.

En cas d'incident de dernière minute, il sera possible pour un élève de demander un ordinateur de prêt à l'établissement, dans la limite des stocks disponibles, conformément à la loi relative aux examens danois."

Le CA approuve à l'unanimité le projet de modification, qui sera soumis pour approbation au Conseil d'Établissement.

7. Points divers

Une proposition sera examinée lors du prochain CA pour diversifier les jeux disponibles dans la cour de la Maternelle (SFO).

La Croix Rouge, propriétaire des bâtiments de la Maternelle, souhaite rencontrer la Direction de l'École pour faire le point sur le contrat de location existant.

21h30 – La séance est levée.